

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MADAME CATHERINE MOUSSY EN SA QUALITE DE
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE EN CHARGE
DES RESSOURCES**

Direction Ressources
CM-AD
N° 2020-A- 21

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L.5211-9, L5211-10, L.5216-4, L5216-5, L2122-17, L.2122-20, L.2122-21 et L.2122-23 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 mars 2019 modifiant la décision institutive de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême;
Vu l'arrêté DRH/2017- 449 du 06/03/2017 nommant Madame Catherine MOUSSY en qualité de directrice générale adjointe en charge des ressources
Vu l'arrêté DRH/2017- 486 du 06/03/2017 nommant Madame Hélène REMY en qualité de directrice des finances
Vu les statuts de la communauté d'agglomération ;
Vu la délibération n°99 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant élection de Monsieur Xavier Bonnefont en qualité de Président du GrandAngoulême ;*

Monsieur Xavier Bonnefont, agissant en qualité de président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême,

ARRETE :

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, pour la période du 15 juillet au 31 août 2020, délégation de signature est accordée à Mme Catherine MOUSSY, en sa qualité de Directrice Générale Adjointe en charge des ressources, a effet de signer :

- les bordereaux de titres et de mandats (ordonnancement des dépenses et des recettes) au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Moussy ou dans un cas de conflit d'intérêts, la présente délégation de signature est exercée par :

- Madame Hélène REMY, Directrice des Finances.

Dans l'exercice de sa délégation, Madame Hélène REMY est soumise aux mêmes obligations que celles de Madame Catherine Moussy en termes de formalisme (article 4 ci-après)

Article 3 : La délégation de signature consentie par le présent arrêté prendra effet à compter à compter de sa notification.

Article 4 : Tous les documents signés par Madame Catherine MOUSSY dans le cadre de la présente délégation portera la mention suivante :

Par délégation,
Pour le président,
Le XXX,

(insertion signature)

Catherine MOUSSY
Directrice Générale Adjointe en charge des ressources

Article 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs,
- notifié à l'intéressé,
- transmis au contrôle de légalité.

Angoulême, le 16 juillet 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **17 juillet 2020**
Publié ou notifié,
Le **17 juillet 2020**